



## Taxe d habitation et séparation

-----  
Par cendy22

Bonjour,

Je suis propriétaire de mon appartement et me suis séparée de mon compagnon en décembre 2015. Je me suis donc déclarée seule avec mon fils au 1er janvier 2016. Je ne suis pas imposable sur le revenu et suis mensualisée.

Au cours de l'année 2016; j'ai reçu un remboursement partiel de la taxe d'habitation, étant seule avec mon fils en 2016.

Or, je viens de recevoir le 13 dernier un avis rectificatif me demandant de régler au plus tard le 16/01/2017 la somme de X ? (versement d'un dégrèvement indu). Et, le nom de mon ex compagnon apparaît en plus du mien comme occupant.

Mon ex-compagnon a pris un appartement en février 2016. Entre fin décembre 2015 et début février 2016, il a vécu dans sa voiture ou dormi dans son bureau.

Il a fait son changement d'adresse en janvier 2016, mais les impôts ont pris en compte sa nouvelle adresse au 2 janvier 2016. D'après les impôts, je dois payer cette somme x, bien que je leur ai expliqué la situation.

Quel recours ai-je auprès des impôts ? Comment puis-je procéder pour faire valoir mes droits ?

Merci de votre réponse.